

PROCES VERBAL N° 2026/004 du CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LONGUESSE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Date de la convocation : 08 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS MM. et MMES. Norbert LALLOYER, Marc-Olivier LAMBERT, Aurélie RAVIAT-COHEN, Joël LALLOYER, Christian ROUSSEL, Marie-Hélène BARBIER, Aurélie AIT-MESGHAT, Fabienne BATISTA, Laure HALABURA,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Philippe DESOR a donné procuration à Aurélie AIT-MESGHAT

Jean-Louis APARISI a donné procuration à Christian ROUSSEL

Mme Marie-Hélène BARBIER a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	:	en exercice	:	11
	:	présents	:	9
	:	votants	:	11

ORDRE du JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025
- Affectation du résultat de clôture de la Commune 2025
- Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales de la Commune 2026
- Vote des Subventions 2026 aux Associations
- Vote du Budget Primitif 2026
- Renouvellement des la Commission Communale des Impôts Directs CCID

ADDITIF à l'ORDRE du JOUR :

- Fongibilité des crédits - Année 2026

APROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 15 avril 2026.

- Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des Conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent, aucune observation ni rectification n'est formulée, celui-ci est adopté, à l'unanimité des membres présents.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ART. L 2122-22 ET 23 DU CGCT

M. le Maire rend compte des décisions d'urbanisme :

- ✚ **Arrêté de Permis de Construire (PC) :** 7 Clos du Verger
- ✚ **Certificats d'Urbanisme (CU) :** 2 Grande Rue - 6 imp. Des Ecoliers lot 3 - 3 Grande Rue - 1 Grande Rue
- ✚ **Déclarations Préalables (DP) :** néant
- ✚ **Permis Aménager (PA) :** néant
- ✚ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ou Droit de Préemption :** 2 Grande Rue : non / 6 imp. Des Ecoliers : non

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET COMMUNAL

Norbert LALLOYER, Maire, présente aux membres le Compte Financier Unique (CFU) 2025, dont les résultats sont les suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	427 294.50 €
. Recettes	568 371.63 €
. Excédent 2024	668 052.41 €
. Part affectée à l'Investissement	- €
. EXCEDENT de CLÔTURE 2025	809 129.54 €

SECTION d'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	783 027.09 €
. Recettes	274 158.47 €
. Excédent 2024	92 845.22€
. EXCEDENT de CLÔTURE 2025	-416 023.40 €

RESTES A RÉALISER DÉPENSES 2025 133 487.67 €

SOIT un EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE 2025 de : 526 593.81 €

Le Maire quitte la salle le temps du vote, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE à l'UNANIMITE,

VOTE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

- Délibération N° 2026/025 -

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2025

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 809 129.54€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
. Résultat de l'exercice	141 077.13€
. Résultats antérieurs reportés	668 052.41€
. Résultat à affecter	809 129.54€

Solde d'exécution d'investissement : -413 023.40€

Solde des restes à réaliser d'investissement : 133 487.67€

Besoin de financement : -282 535.73€

Affectation : 809 129.54€

Affectation en réserves R1068 en investissement : 432 535.73€

Report en fonctionnement : 376 593.81€

Déficit reporté : -€

Le Maire quitte la salle le temps du vote, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE à l'UNANIMITE,

DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT.

- Délibération N° 2026/026 -

OBJET : VOTE des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES

ANNEE 2026

VU la Délibération n°2021/009 prise en séance de Conseil Municipal du 09 mars 2021 ayant pour objet « taux de fiscalité 2021 » qui précise que le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition des Taxes Directes Locales, ce qui donne les taux suivants pour l'année 2026 :

	<u>ANNEE 2025</u>	<u>ANNEE 2026</u>
. Taxe d'habitation RS	15.63 %	15.63 %
. Foncier Bâti	29.63 %	29.63 %
. Foncier non Bâti	41,47 %	41,47 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2026 est de : 233 512 €uros

- Délibération N° 2026/027 -

OBJET : VOTE des SUBVENTIONS – ANNEE 2026 -

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après l'élaboration du BUDGET PRIMITIF 2026,

DÉCIDE, de VOTER les SUBVENTIONS SUIVANTES, avec une abstention

- ARTICLE 65742 – SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT aux ASSOCIATIONS et AUTRES ORGANISMES de DROIT PRIVE –

. COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE 95	1 500,00 €
. ADMR de Nucourt Vexin Ouest	150,00 €
. UNION SPORTIVE CLUB du VEXIN	150,00 €
. ASSOMIVEL	150,00 €
. AZIMUT-ART	150,00 €
. ANES en VEXIN	150,00 €
. Retro Longuesse	500,00 €
. Provision pour l'Amicale des Anciens Combattants	100,00 €
. Provision	150,00 €
- TOTAL :	3 000,00 €

- Délibération N° 2026/028 -

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Norbert LALLOYER, Maire, présente le Budget Primitif 2026 qui se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE					
FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DÉPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	134 655.00 €	70	Produits de services	26 700.00 €
O12	Charges de Personnel	201 000.00 €	73	Impôts et Taxes	406 500.00 €
65	Autres charges gestion courante	52 182.00 €	74	Dotations et Participations	36 820.00 €
66	Charges financières	10 520.00 €	75	Autres produits gestion courante	38 300.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	76	Produits financiers	- €
68	Dotations aux amortissement et Provision	7 490.00 €		Total	508 320.00 €
73	Impôts et Taxes	42 591.00 €			
	Total	448 438.00 €			
O22	Dépenses imprévues		OO2	Excédent antérieur de fonctionnement	376 593.81 €
O23	Virement à la section d'investissement (équilibre) au 023	436 475.81 €		clôture année 2025	
	TOTAL	884 913.81 €		TOTAL	884 913.81 €
INVESTISSEMENT			RECETTES		
DÉPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	23 500.00 €	OO1	Excédent d'investissement reporté	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	O21	Virement de la section de fonctionnement du 023	436 475.81 €
21	Immobilisations corporelles	194 100.00 €	45	Comptabilité distincte rattachée	- €
23	Immobilisations en cours	- €	10	Dotations	87 800.00 €
2188	Autres - Trésorerie	463 364.81 €	13	Subventions	- €
	Total dépenses	680 964.81 €	16	Emprunts	- €
1068	Affectation en réserve			Amortissements	- €
			24	Vente terrains	- €
			28	Amortissements	6 689.00 €
OO1	Déficit d'investissement reporté	416 023.40 €		Total	530 964.81 €
O20	Dépenses imprévues		1068	Affectation en réserve (équilibre)	432 535.73 €
	Restes à réaliser 2025 sur 2026	- €		Excédent de fonctionnement capitalisés	
	TOTAL	1 096 988.21 €		Restes à réaliser 2025 sur 2026	133 487.67 €
				TOTAL	1 096 988.21 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré à l'unanimité,
VOTE le BUDGET PRIMITIF 2026.

OBJET : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - ANNÉE 2026

VU la Délibération n° 2022/011 prise en séance de Conseil Municipal datant du 13 avril 2022, portant sur la Fongibilité des Crédits suite au basculement de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du Budget Primitif 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2026/030 -**OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – CCID -**

Monsieur le Maire relate à l'Assemblée le courrier émanant de la Direction Générale des Finances Publiques du Val d'Oise en date du 30 mars dernier nous informant que l'Art. 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque Commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée du Maire ou de son Adjoint délégué, président de la Commission et de 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants (Communes inférieures à 2000 habitants).

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Par conséquent, il convient à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs sur la Commune de Longuesse.

24 noms de contribuables doivent être soumis à la Direction Générale des Finances Publiques du Val d'Oise qui choisira 12 Commissaires Titulaires et Suppléants de cette Commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE,

DECIDE de présenter la liste ci-après :

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

M. Philippe DESOR	M. Joël LALLOYER	M. Gilles LEMAIRE
M. Marc-Olivier LAMBERT	M. Bruno LALLOYER	Mme Isabelle DUBERNARD
M. Christian ROUSSEL	M. Michel LEROY	Mme Sophie AUGUSTIN
M. Jean-Louis APARISI	M. Jérôme VAUVILLIER	M. Cédric BATISTA
M. Gérard HARENT	M. Thierry AMBEZA	Mme Michelle BARAUD
Mme Aurélie AIT-MESGHAT	Mme Chantal FINET	Mme Karine GOELO
Mme Aurélie RAVIAT-COHEN	Mme Sara ANTOINE	Mme Muriel SAVARY
Mme Martine ABRAHAM	M. Gérard CROCHON	Mme Nicole SAVARY

QUESTIONS DIVERSES :

- . La porte des toilettes extérieures de la Maison du Village commence à se détériorer. A mettre en place l'alarme de présence au niveau de la porte de mise en service de la cuisine et installer les plans d'intervention à l'intérieur.
- . Avenir de la Bibliothèque : Francine a présenté sa démission pour juillet 2026. A définir si un coin jeunesse sera disposé à l'école. La Salle de la rue du Moulin sera proposée aux Associations et autres.
- . Mme Aurélie AIT-MESGHAT sera nommée en tant que suppléante à la Régie de la Commune.
- . Téléthon : prochaine réunion le 03/06 à la Maison du Village pour l'organisation de la « chaîne humaine », en présence des Maires et autres entités.
- . A se renseigner sur les tarifs de la piscine de Cergy. Hors Syndicat

Animations :

- . Nettoyage de Printemps : 11 avril 2026 : bonne ambiance, à reconduire
- . Chasse aux Œufs de Pâques : 12 avril 2026 de 10h30 à 12h : très bonne ambiance, enfants contents et un très bon accueil.
- . Jeux Intervillages : 30 mai 2026 à Guiry en Vexin. Une réunion d'organisation et de préparation est prévue le 11/05 à Guiry. 2 nouvelles idées de jeux restent à définir.
- . Fête de l'été : 20 juin 2026 : réunion d'organisation à définir, le feu d'artifice reste en question suivant la météo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire,
Norbert LALLOYER

Le Secrétaire de séance
Marie-Hélène BARBIER